

quer la loi. Je peux me tromper. Les tribunaux déclareront peut-être aussi qu'ils sont dotés d'un statut juridique aux fins des poursuites judiciaires. Je crois qu'il y aurait lieu que la chose soit précisée; il n'est pas nécessaire d'aller devant les tribunaux pour trancher la question. Je propose qu'on s'en tienne au texte du rapport du comité.

Le recommandation 38 interdirait à un non-résident, y compris un syndicat ou une société, de verser quelque contribution que ce soit à un parti politique ou à un candidat. L'article 36 de la loi électorale du Canada défend aux non-résidents de faire campagne en notre pays. Nous jugions notre recommandation raisonnable puisqu'elle faisait suite à cette idée et qu'elle se conformait au principe établi depuis longtemps, lequel prescrivait que les non-résidents ne pourraient pas faire campagne au Canada.

Au comité spécial, l'assistance a été bonne et la collaboration excellente. Ses membres ont travaillé fort pendant longtemps. Je suggère au président du Conseil privé (M. MacEachen) que la Chambre profite des précieux renseignements obtenus par les membres de ce comité, que le bill y soit renvoyé après sa reconstitution afin de l'étudier plus à fond.

Enfin, je suis satisfait des grands principes du bill comme je suis heureux qu'un si grand nombre de nos suggestions aient été adoptées. J'espère aussi que la Chambre approuvera plusieurs idées énoncées aujourd'hui et que celles-ci seront englobées dans la mesure lorsqu'elle passera à l'étape du comité.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, l'objectif du projet de loi que nous débattons est de réduire les dépenses électorales qu'effectue un candidat au cours d'élections générales afin qu'il y ait le moins d'empêchements possible pour un jeune homme ou une jeune femme qui ont les capacités mais des moyens limités, et qui désirent se faire élire députés. C'est un objectif que nous acceptons tous parce qu'il est reconnu que la valeur du Parlement correspond à celle des personnes qui y sont élues et pour obtenir ce qu'il y a de mieux, nous devons nous assurer que nous éliminons le plus possible les difficultés qui empêchent de faire élire les meilleurs sujets.

Un de ces obstacles est le coût élevé des campagnes électorales à cause de l'utilisation croissante de l'organe d'information fort coûteux qu'est la télévision et des augmentations marquées du coût de la radiodiffusion, de l'affranchissement postal et de plusieurs autres moyens de publicité dont l'emploi s'est généralisé. Bien que je sois d'accord avec l'objectif du bill, je crois que le gouvernement nous indique une méthode inappropriée de réaliser cet objectif et j'aimerais recommander ce qui, à mon avis, serait un bien meilleur moyen de réaliser ce que nous avons tous à l'esprit.

Nous venons d'entendre un discours du président du comité qui a étudié en profondeur la question du contrôle des dépenses électorales. Il nous a appris que le gouvernement n'a pas vraiment tenu compte des recommandations de ce comité qui a sûrement consacré beaucoup de temps à l'étude de tout le sujet et à l'audition de témoins. Je crois que le comité a fait de l'excellent travail en essayant de tirer une conclusion dont pourrait bénéficier le gouvernement en rédigeant le bill actuellement à l'étude. Mais, c'est clair, le gouvernement a très peu prêté attention aux recommandations du comité et je souscris donc à ce que vient de préconiser le président du comité, c'est-à-dire que le bill soit renvoyé au comité pour y être révisé, afin que

nous puissions avoir à débattre des propositions sensées comme celles qu'il avait soumises au gouvernement.

• (1620)

Maintenant, j'indiquerai ce que je croirais être un bien meilleur moyen d'en arriver à ce que nous souhaitons, c'est-à-dire permettre à des jeunes hommes et à des jeunes femmes de talent, mais de moyens limités de se faire élire à la Chambre. Même si le gouvernement n'a pas beaucoup prêté attention aux recommandations du comité qui avait étudié l'ensemble de la question, je pense qu'en entendant l'exposé du simple projet que je vais leur soumettre, les députés reconnaîtront qu'il est sensé, qu'il serait facile à mettre en œuvre et qu'il permettrait de réaliser d'une façon satisfaisante les objectifs auxquels nous songeons tous.

Lorsqu'on recherche une solution à une situation déterminée, il est toujours utile d'examiner comment d'autres ont réussi à résoudre leur problème dans des circonstances similaires. J'ai sérieusement étudié et observé sur place la solution utilisée avec grand succès depuis quelques années au Royaume-Uni. Dans ce pays se posait exactement le même problème qu'au Canada aujourd'hui, mais il l'a résolu en imposant des limites strictes aux sommes qu'un candidat est autorisé à dépenser pendant des élections, et en vérifiant soigneusement toutes les dépenses électorales. Si, après des élections, on s'aperçoit qu'un candidat a excédé la somme que le gouvernement l'autorise à dépenser pendant une campagne électorale, sa nomination au Parlement est annulée.

Au Royaume-Uni, les dépenses électorales sont calculées en fonction du nombre d'électeurs d'une circonscription. Après m'être présenté à huit élections, dont six dans des circonscriptions urbaines et deux dans des circonscriptions surtout rurales, j'ai été amené à conclure que la limite actuelle au Canada devrait être de 10c. par électeur. C'est un niveau qui nous permettrait à tous d'atteindre l'objectif que nous visons le plus facilement et le plus équitablement possible. Étant donné qu'au Canada, une circonscription moyenne comporte environ 45,000 électeurs, cela ramènerait nos dépenses électorales à environ \$4,500 par candidat. Cette somme représente une dépense équitable pour un candidat et son parti et réduirait énormément, dans la majorité des circonscriptions, les frais qu'entraîne actuellement le fait de se porter candidat. Les frais de publicité à la télévision nationale, à la radio et dans la presse seraient évidemment assumés par le siège national de chaque parti selon des modalités fixées par le Parlement.

Une telle réduction de frais électoraux amènerait deux améliorations très importantes. Premièrement, il est évident que cela permettrait à tous les candidats ayant des chances d'être élus d'obtenir la nomination de leur parti. Deuxièmement, tous les candidats seraient dans l'obligation de faire campagne d'une façon beaucoup plus personnelle qu'actuellement, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, étant donné qu'ils ne disposeraient plus de la plupart des moyens qu'offre l'argent. Ils seraient tenus de faire bien davantage du porte à porte et de se présenter aux électeurs à de nombreuses réunions électorales où il leur faudrait répondre à leurs questions et se voir juger d'une façon bien plus équitable et précise qu'à l'heure actuelle. Si l'on donnait aux électeurs de notre pays la possibilité de porter un jugement plus précis sur les candidats qui se présentent à eux, je pense que nous aurions plus de chance de voir le meilleur candidat choisi pour représenter une circonscription et, de cette façon, la qua-